

# Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société vaudois des Science naturelles sur l'exercice de 1893

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **30 (1894)**

Heft 115

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## RAPPORT

de la Commission de vérification des comptes de la Société vaudoise  
des Sciences naturelles.

### SUR L'EXERCICE DE 1893.

La Commission, composée de MM. Dapples, Chenevière et Rosset, s'est réunie les 6 et 13 juin. Après une rectification de la Banque cantonale, elle a constaté l'entière concordance des chiffres avec les pièces justificatives.

Il existe cependant une erreur de comptabilité, en ce sens que la somme de 150 fr., reçue pour une contribution à vie, aurait dû, conformément à l'art. 13 *bis* de nos statuts, être portée au compte de capital et comprise dans les sommes à replacer.

En rectifiant cette écriture, le *Compte général* de 1893 se présente comme suit :

Recettes : Pour contributions annuelles . . .	Fr.	1516 —
Pour finances d'entrée . . . . .	»	85 —
Pour intérêts. . . . .	»	3213 87
Boni sur la réception de la Société helvétique . . .	»	160 05
Total des recettes . . .	Fr.	<u>4974 92</u>
Dépenses : Pour le bulletin, recettes déduites . . .	Fr.	3692 —
Pour loyer. . . . .	»	500 —
Pour le fonds de Rumine et la biblio- thèque . . . . .	»	966 10
Frais d'administration, impôts, etc. . .	»	915 84
Total des dépenses . . .	Fr.	<u>6073 94</u>
Les recettes ci-dessus n'étant que de . . . . .	Fr.	4974 92
Le déficit de l'année s'élève à . . . . .	Fr.	<u>1099 02</u>
La fortune nette de la Société était, le 31 dé- cembre 1892, de . . . . .	Fr.	80476 02
Il faut y ajouter, pour une contribution de membre à vie, . . . . .	»	150 —
Ensemble . . . . .	Fr.	<u>80 626 02</u>

Cette fortune n'est plus, le 31 décembre 1893,	
que de . . . . .	Fr. 79 613 45
Elle a diminué en 1893 de . . . . .	Fr. 1012 57

La différence entre les deux sommes ci-dessus provient d'une évaluation nouvelle de quelques titres aux cours de la bourse.

La commission a examiné de plus près deux comptes : *Bulletins* et *Titres*, et a remarqué ce qui suit :

#### A. *Bulletin.*

Ce compte comprend les 4 Bulletins n° 109, 110, 111, 112. Le premier, quoique portant la date de décembre 1892, n'a été imprimé qu'en 1893; par contre, le n° 113, daté de décembre 1893, appartient réellement à l'année 1894. Il y a donc compensation.

Outre cela, une ancienne note de MM. Corbaz et C<sup>e</sup>, de 466 fr., figure sur les comptes de 1893. Nous ignorons pourquoi elle n'a pas été payée précédemment.

Le Bulletin n° 112, tiré à un plus grand nombre d'exemplaires, en vue de la réunion à Lausanne de la Société helvétique, a coûté plusieurs centaines de francs de plus que les autres. La différence a été en partie couverte par le reliquat de la cotisation spéciale. Pour connaître le coût réel des 4 bulletins de l'année 1893, il faut donc retrancher de la dépense totale

Fr. 3692 —

a) L'ancienne note Cor-		
baz de . . . . .	Fr. 466 —	
b) Le boni de la réception helvétique . . . . .	» 160 —	
c) Le versement fait en 1894 par la Société helvétique . . . . .	» 90 — environ	» 716 05

Il reste ainsi une dépense nette de . Fr. 2975 95

sensiblement égale à l'allocation du budget.

#### B. *Titres.*

Nous avons dû constater que nos titres dont l'intérêt dépassait le 4 % disparaissent les uns après les autres. Les uns sont remboursés; les autres ne peuvent être conservés que si nous consentons à une diminution de revenu. C'est le cas, en particu-

lier, pour 12 000 fr. de délégations au 4  $\frac{1}{2}$  ‰ et 4 000 fr. au 4  $\frac{1}{4}$  ‰ dont l'intérêt ne sera plus à l'avenir que au 4 ‰.

Nous avons déjà dû acheter des titres au 3  $\frac{1}{2}$  ‰ et nous serons probablement forcés, faute de mieux, de nous en procurer encore. La conversion des obligations S. O., 1878, au 3  $\frac{1}{2}$  ‰, n'est plus qu'une question de temps et nous nous demandons s'il ne serait pas prudent de les vendre pendant qu'elles sont encore au-dessus de leur valeur nominale.

Il résulte de cela que le produit des titres est resté, en 1893, de 166 fr. 13 au-dessous de la prévision du budget et que cette diminution s'accroîtra encore en 1894, sans que rien puisse y remédier.

### Bibliothèque.

Nous avons trouvé, comme toujours, la bibliothèque parfaitement en ordre et devons de sincères remerciements à notre bibliothécaire pour le soin qu'il apporte à sa manutention.

Notre collection d'ouvrages scientifiques continue à être utile, car en 1893, 325 volumes, 72 brochures et 2 cartes ont été pris en lecture.

Nous avons été surpris de voir que 165 volumes, 250 brochures et 8 cartes n'ont plus reparu à la bibliothèque depuis 1892. Il nous semble impossible qu'un ouvrage puisse être consulté utilement pendant plus de 18 mois par la même personne; nous estimons que ces volumes doivent rentrer sans retard entre les mains de notre bibliothécaire.

### Conclusions.

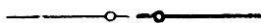
En résumé, nous avons l'honneur de vous proposer :

1. D'approuver les comptes de l'année 1893, et d'en donner décharge au caissier.
2. De donner pleins pouvoirs à votre Comité pour faire rentrer au plus tôt les livres, brochures et cartes absents de la bibliothèque depuis plus d'un an.

16 juin 1894.

*Les Commissaires ;*

CH. CHENEVIÈRE. — C. ROSSET. — DAPPLES, ing.



C'est ensuite d'une erreur que ce bulletin porte en tête volume XXXI. Il faut lire volume XXX.

